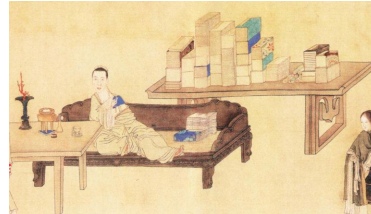


Prix de thèse de l'AFEC



Le prix de thèse existe depuis 1998. Il a été généreusement financé jusqu'en 2018 par l'AFEC et le Bureau de représentation de Taïwan en France. Il récompense généralement deux travaux (parfois trois) : un premier sur la Chine ancienne et classique et un second sur la Chine moderne et contemporaine.

Règlement

Un double prix, d'un montant annoncé ultérieurement, récompense chaque année lors de l'assemblée générale (à l'automne) deux thèses de doctorat soutenues en France durant l'année précédente.

Les critères retenus sont l'excellence et le caractère novateur de la recherche. Tous les domaines qui touchent les études chinoises sont concernés, toutes disciplines confondues. Le prix est ouvert aux candidats de toutes nationalités, la seule condition étant d'avoir préparé et soutenu sa thèse dans une institution universitaire française. Les thèses considérées par le jury se rattachent nécessairement aux « études chinoises » ; en conséquence, la recherche doit avoir porté en majorité sur des sources en langue chinoise.

Le jury est composé du président et du vice-président de l'AFEC, ainsi que de spécialistes choisis par le Conseil de l'AFEC en fonction des thèses en compétition.

Chaque thèse est confiée à un membre du jury choisi pour sa compétence dans le domaine. Celui-ci prépare un rapport qu'il présente lors des délibérations. Tous les membres de chaque jury ont accès à toutes les thèses en compétition. Le vote final se déroule à bulletin secret. Le résultat des délibérations est rendu public au moment de l'assemblée générale de l'AFEC qui se tient entre novembre et décembre. L'adhésion des candidats à l'association durant l'année d'attribution du prix serait vivement appréciée.

Procédure de participation

Le dossier de candidature doit comporter :

- un exemplaire de la thèse
- un résumé de la thèse
- le rapport de soutenance
- un curriculum vitae
- une lettre de candidature (mentionnant toutes les coordonnées du candidat)

Suite au report de la date de recevabilité des candidatures, le dossier est à envoyer au plus tard le **18 Avril 2019** à :

Pierre-Emmanuel Roux
UFR LCAO – Case 7009
Université Paris Diderot
5 rue Thomas Mann
75205 PARIS Cedex 13

Une version numérique de toutes les pièces du dossier est également à transmettre par courriel à la présidence de l'association: [Valérie Lavoix](mailto:Valerie.Lavoix@inalco.fr) (vlavoix(at)inalco.fr) ou [Pierre-Emmanuel Roux](mailto:Pierre-Emmanuel.Roux@univ-paris-diderot.fr) (pierre-emmanuel.roux(at)univ-paris-diderot.fr).

Retrouvez toutes les informations sur <https://afec.hypotheses.org/3725>